

PROJET ÉDUCATIF

École Saint-Paul-Apôtre 2019-2022



Table des matières

- **But et définition du projet éducatif**
- **Encadrements légaux**
- **Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif**
- **Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif**
- **Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)**
- **Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite**
- **Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement**
- **Transmission et diffusion du projet éducatif**
- **Mise en œuvre et suivi du projet éducatif**
- **Reddition de compte du projet éducatif**

1. But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation.

Adopté par le conseil d'établissement, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement (ex. service de garde, secrétaire, etc.) ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.





2. ENCADREMENTS LÉGAUX

LIP précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

Présenter les éléments suivants (Loi sur l'instruction publique, articles 37 et 97.1) :

la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;

les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;

les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;

les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;

la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire;



2. ENCADREMENTS LÉGAUX (SUITE)

Respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37.3) ;

Harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et du plan stratégique du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1) ;

Respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);

Assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1).



2. ENCADREMENTS LÉGAUX (SUITE)

Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue (LIP, article 74).

Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire (LIP, article 74).



2. ENCADREMENTS LÉGAUX (SUITE)

Dans l'analyse du contexte, dont notamment les résultats obtenus par l'établissement d'enseignement en regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.

3. Groupes ayant collaboré au projet éducatif

Le présent document est le résultat d'un travail d'équipe, des membres du personnel de l'école ainsi que du conseil d'établissement qui a pour sa part participé à l'analyse des résultats et à l'élaboration du projet.

Membres du personnel

- Chantale Poirier, directrice de l'école
- Louise Gagnon, enseignante de 1^{re} année
- Josiane Godin, enseignante de 3^e année
- Étienne Béland, enseignant éducation physique
- Chantal Bédard, orthopédagogue
- Anne-Marie Boisclair, éducatrice spécialisée
- Joane Lefrançois, responsable du service de garde

Membres du conseil d'établissement

- Flavio Gavidia, Président et représentant des parents
- Marie-Noëlle Guillemette, représentante des parents
- Marie-Pier Déry, représentante des parents
- Romain Schmitt, représentant des parents
- Sébastien Bouchard, représentant des parents
- Gaël LePemp, représentant des parents
- Isabelle Fortin, enseignante préscolaire
- Marie-Claude Asselin, enseignante 5^e année
- Marie-Christine Lord, enseignante de musique
- Caroline Fournel, éducatrice service de garde

Autres groupes ayant collaboré

- Organisme de participation des parents (OPP)
- Conseil des élèves

4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

- Pour qu'un projet éducatif reflète bien la réalité de l'école, il est primordial d'avoir la collaboration de tous ceux qui gravitent autour de l'enfant.
- Donc pour mener à terme le document, des sondages ont été complétés par les élèves de la 3^e à la 6^e année, le personnel de l'école ainsi que les parents.



5. Contexte dans lequel évolue l'établissement

- 2 professionnelles (orthophoniste et psychologue)
- 2 éducatrices spécialisées

- 1 adjointe administrative
- 1 responsable de service de garde
- 2 partenaires externes (infirmière et hygiéniste dentaire)

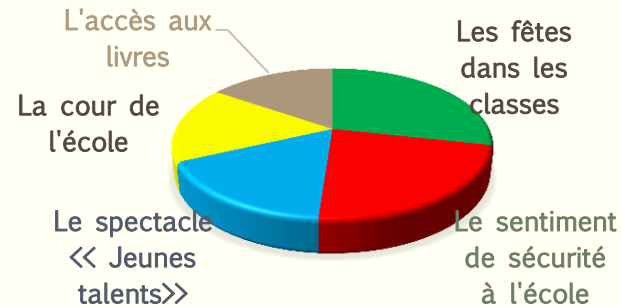
L'école Saint-Paul-Apôtre est une petite école de quartier située dans l'arrondissement Limoilou (Lairet). En date du mois de mai 2019, elle est constituée *d'une direction à temps plein* et de plus d'une trentaine de membres du personnel :

- 11 enseignants
- 1 enseignante de francisation
- 1 orthopédagogue
- 3 spécialistes (anglais, éducation physique et musique)

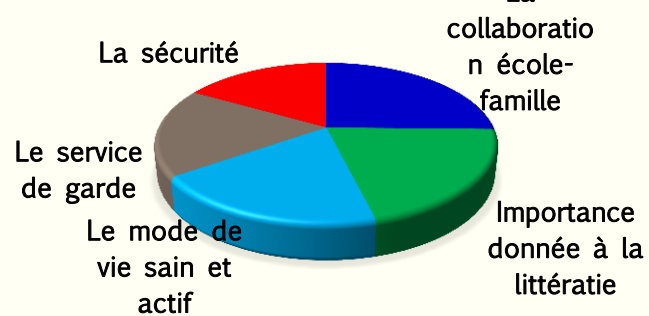
- 1 concierge
- 1 technicien informatique
- 1 ouvrier d'entretien

Contexte dans lequel évolue l'établissement: forces

LES 5 PLUS GRANDES FORCES DE L'ÉCOLE SELON LES ÉLÈVES



LES 5 PLUS GRANDES FORCES DE L'ÉCOLE SELON LES PARENTS



Il y a en moyenne 205 élèves qui fréquentent l'école et les statistiques ministérielles prévoient une clientèle à la hausse pour les 2 prochaines années. Environ 80% de la clientèle fréquente le service de garde, 69% de façon régulière et 11% de façon sporadique.

L'établissement est une école primaire qui offre les services de la classe préscolaire 4 ans et 5 ans et du primaire de la 1^{ère} à la 6^e année.

L'établissement offre de l'anglais enrichi soit 10 heures par cycle aux élèves de 6^e année pour un total de 200 heures.

Selon les données recueillies ces trois dernières années, le personnel constate une augmentation des besoins au niveau du langage chez nos élèves arrivant au préscolaire.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a attribué un IMSE (indice de milieu socio-économique) de rang décile 7 à l'école.

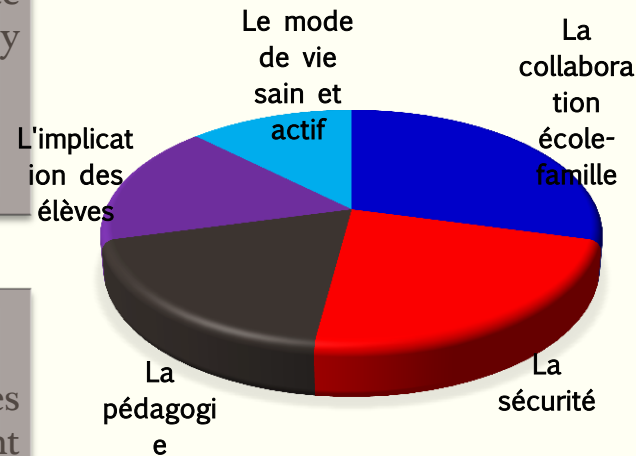
En 2018, il a été recensé que 20 % des élèves qui fréquentent l'école possèdent un plan d'intervention et 3% de la clientèle sont des élèves EHDAA (élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage) identifiés par le ministère et intégrés dans les classes.

Contexte dans lequel évolue l'établissement: forces

L'école accorde beaucoup d'importance à la sécurité des enfants sur la cour, à l'intérieur de l'école et sur le chemin de celle-ci. Suite à un sondage, 93% des élèves affirment s'y sentir en sécurité.

Autant par ses installations intérieures qu'extérieures, les élèves bénéficient d'équipements qui favorisent les saines habitudes de vie, la littératie ainsi que la numératie (bibliothèque, aménagement extérieur, laboratoire informatique).

LES 5 PLUS GRANDES FORCES DE L'ÉCOLE SELON LE PERSONNEL



L'école se distingue par la stabilité du personnel, l'implication et la mobilisation des parents, ainsi que par la collaboration avec le milieu communautaire à proximité (Patro Roc-Amadour, parc Ferland).

Suite aux sondages, les résultats démontrent que l'esprit d'équipe et la collaboration sont valorisés, tant du côté des élèves, des différents intervenants de l'école, que des familles

Contexte dans lequel évolue l'établissement: défis

L'école accorde beaucoup d'importance à la sécurité des enfants sur la cour, à l'intérieur de l'école et sur le chemin de celle-ci. Suite à un sondage, 93% des élèves affirment s'y sentir en sécurité.

Selon les données recueillies ces trois dernières années, le personnel constate une augmentation des besoins au niveau du langage chez nos élèves arrivant au préscolaire.

Finalement, la persévérance et le dépassement de soi sont priorisés à travers les différentes activités pédagogiques et scolaires offertes aux élèves.





6. COHÉRENCE AVEC LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Le présent projet éducatif est en cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire. Vous retrouverez dans la section suivante, nos enjeux, nos orientations, nos objectifs et nos cibles à atteindre pour 2022. (LIP, articles 37 et 97.1)

7. Orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement

Orientation 1

Améliorer la réussite et la persévérance scolaires chez nos élèves

1.1 D'ici 2022, tendre à augmenter le taux de réussite de l'épreuve ministérielle d'écriture langue d'enseignement de la 4^e année du primaire.

1.2 D'ici 2022, tendre à augmenter le taux de réussite de l'épreuve ministérielle de lecture langue d'enseignement de la 4^e année du primaire.

Objectif 1 : Développement des compétences en littératie

1.3 D'ici 2022, tendre à augmenter le taux de réussite de l'épreuve ministérielle d'écriture langue d'enseignement de la fin du primaire.

1.4 D'ici 2022, tendre à augmenter le taux de réussite de l'épreuve ministérielle de lecture langue d'enseignement de la fin du primaire.

7. Orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement

Orientation 1

Améliorer la réussite et la persévérance scolaires chez nos élèves

2.1 D'ici 2022, tendre à augmenter le taux de réussite de l'épreuve ministérielle de mathématique, compétence raisonner de la fin du primaire.

Objectif 2 : Développement des compétences en numératie

D'ici 2022, tendre à augmenter le taux de réussite de l'épreuve ministérielle de mathématique, compétence résoudre de la fin du primaire.

7. Orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement

Orientation 2

Bonifier l'expérience éducative au sein de notre école

1.1 D'ici 2022, tendre à augmenter le sentiment de sécurité chez nos élèves.

1.2 D'ici 2022, faire bouger les élèves 60 minutes par jour.

1.3 D'ici 2022, ajouter au service de garde une activité sportive d'une heure par mois pour chaque groupe.

1.4 D'ici 2022, conserver, au service de garde, une journée pédagogique sur la thématique du sport.

Objectif 1 : Promouvoir un milieu de vie sain et sécuritaire

1.5 D'ici 2022, conserver 3 activités à l'école qui favorisent le sentiment d'appartenance chez les élèves.

1.6 D'ici 2022, maintenir ou développer des actions qui visent à sensibiliser les élèves à l'environnement.

7. Orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement

Orientation 2

Bonifier l'expérience éducative au sein de notre école

2.1 D'ici 2022, augmenter à 4 le nombre de publications sur le portail parent visant à informer les parents sur la vie de l'école.

Objectif 2 : Poursuivre la collaboration école-famille

2.2 D'ici 2022, offrir aux parents au moins 3 activités auxquelles ils peuvent participer en prenant en compte leur diversité sociale, familiale et culturelle afin de favoriser la participation du plus grand nombre.

Note : Après avoir défini le contexte, choisi les orientations et les objectifs, l'établissement d'enseignement doit mettre en œuvre les engagements qui ont été pris dans le projet éducatif et en assurer le suivi. Il est à noter que ces étapes, bien qu'importantes, ne font pas partie du document projet éducatif. La direction d'établissement aura à utiliser des outils de suivi de gestion (tableau de suivi, tableau de bord, plan d'action) et observer périodiquement la progression des résultats. Ces outils constituent une précieuse source d'information sur l'efficacité des moyens mis en place.

- *Ce projet éducatif a été adopté par le conseil d'établissement le 21 mai 2019.*